

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 13150
Numéro SIREN : 324 834 399
Nom ou dénomination : SEREC-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 135503

« SEREC AUDIT »
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 90 090 Euros
Siège social : 70 bis, rue Mademoiselle
75015 PARIS

RCS PARIS 324 834 399

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JUILLET 2023
--

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet,
A quinze heures,

Les associés de la Société « **SEREC-AUDIT** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît GRENIER, Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent 4 289 actions.

Le Président de Séance constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'assemblée les documents qu'il a établis.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Décision de nommer Monsieur Clément NOYAU en qualité de Directeur Général et fixation de sa rémunération ;**
- **Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.**

Puis, le Président donne lecture des documents susvisés.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Décision de nommer Monsieur Clément NOYAU en qualité de Directeur Général et fixation de sa rémunération

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Clément NOYAU, né le 28 octobre 1981 à REIMS (51100), demeurant au 166 Rue de la Convention – 75015 PARIS, de nationalité française, en qualité de Directeur Général de la Société.

Cette nomination prend effet le 1^{er} août 2023 et est effectuée pour une durée indéterminée.

Monsieur Clément NOYAU déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de fixer la rémunération de Monsieur Clément NOYAU à la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €) bruts par mois et ce, à compter du 1^{er} août 2023, étant rappelé que le contrat de travail dont ce dernier est titulaire est maintenu, ainsi que la rémunération qui y est attachée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

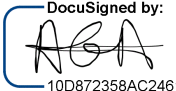
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents ou représentés.

DocuSigned by:

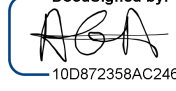
E37FFD5CB3D64DC...
La Société QUATTROCENTO
Représentée par Clément NOYAU

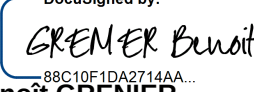
DocuSigned by:

10D872358AC2461...
La Société OPERARIS
Représentée par Antoine GAYNO

DocuSigned by:

E37FFD5CB3D64DC...
Clément NOYAU
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »

Bon acceptation
des fonctions de
Directeur général

DocuSigned by:

10D872358AC2461...
Antoine GAYNO

DocuSigned by:

88C10F1DA2714AA...
Benoît GRENIER
Président